



Concubine et employée

Par Newheid

Bonjour. Je suis employée de mon concubin depuis plusieurs années cela se passe très mal (l'année dernière j'ai déjà eu un arrêt de travail pour harcèlement moral). Hier j'ai déménagé de notre domicile ; déménagement qui s'est très mal passé . Les gendarmes sont intervenus. Ils ont saisi le fusil non déclaré que Mr avait . Et Mr a même posé un couteau à côté de lui quand mes amis sont arrivés en camion (ce que nous avons pris pour une menace silencieuse). Je ne peux plus retourner travailler. Il m'a dit y a pas longtemps qu'il ne fallait pas s'étonner si des femmes prenaient des balles dans la tête . J'ai peur.

J'aurai besoin de connaître la marche à suivre afin de ne pas me mettre en tort. Sachant qu'il refuse de me licencier et que je ne peux pas démissionner au risque de perdre mes droits alors que dans l'urgence je n'ai trouvé qu'un loyer très élevé. Dois-je demander un arrêt de travail ? . Enfin pouvez-vous m'aiguiller ? En vous remerciant d'avance . H